Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 857

Artikel: Foire de Bâle 87 - en deux mots
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019555

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOSSIER DE L'EDITO

Le bulletin de vote, expression de la volonté du citoyen ?

■ (*wl*) Le tableau ci-contre illustre les vices de la procédure actuelle lorsque le citoyen doit se prononcer sur une initiative (I), un contre-projet (CP) ou le statu-quo (SQ). Il peut préférer une première des solutions à une seconde (>), ou rester indifférent (=) entre les deux. Ceci nous donne treize combinaisions indiquées dans la première colonne.

Sous le régime actuel (interdiction du double oui, deuxième colonne), le citoyen ne peut exprimer que quatre de ces combinaisons - en revanche, la préférence pour le statu-quo (12) peut se manifester par trois manières de remplir le bulletin !

Le système de double oui avec votation éventuelle (troisième question sur la préférence entre initiative et contre-projet dans le cas où les deux ont obtenu la majorité) permet aux 13 préférences de s'exprimer (troisième colonne).

Au niveau fédéral, se pose une question supplémentaire : celle de la double majorité du peuple et des cantons. A cet égard, les Chambres fédérales n'ont pas suivi le modèle optimal de Christoph et Rudolph Haab, deux frères qui ont developpé la question du double oui sur une base scientifique (p.e.: C. Haab : *Die Ermittlung des wahren Volkswillens im Bundesstaat*, Zurich 1984). Malgré cela, les avantages du projet soumis à la votation du 5 avril restent évidents.

La préférence	peut être exprimée sur le bulletin de vote	
	actuellement	nouveau système (1)
1) I>CP>SQ	--	oui/oui/I
2) I>SQ>CP	oui/non oui/blanc	oui/non/I
3) CP>I>SQ	--	oui/oui/CP
4) CP>SQ>I	non/oui blanc/oui	non/oui/CP
5) SQ>I>CP	--	non/non/I
6) SQ>CP>I	--	non/non/CP
7) I=CP>SQ	--	oui/oui
8) I=SQ>CP	--	blanc/non/I
9) I>CP=SQ	--	oui/blanc/I
10) CP=SQ>I	--	non/blanc/CP
11) CP>I=SQ	--	blanc/oui/CP
12) SQ>I=CP	non/non blanc/non non/blanc	non/non
13) I=CP=SQ	blanc/blanc	blanc/blanc

(1) double oui avec vote éventuel

Trop compliqué ?

C'est un des arguments des opposants à la nouvelle procédure de vote : la possibilité de dire deux fois oui et la nécessité de répondre à une question subsidiaire risquent de déboussoler le citoyen.

Or, si l'on compare le nombre de bulletins nuls déposés lors de 12 votations fédérales portant sur une initiative et un contre-projet, on constate que celui-ci est de **3 à 12 fois plus élevé** que pour les objets "simples" soumis au vote le même jour. Exemple : le 13 mars 77, l'initiative et le contre-projet sur le référendum en matière de traités internationaux "récoltent" 27 519 votes nuls, contre 2382 pour la 4e initiative contre l'emprise étrangère, présentée sans contre-projet. C'est l'exemple le plus saillant. La *Feuille fédérale* du 12 juin 84, qui nous fournit ces chiffres, les assortit du commentaire suivant : "il faut sans doute attribuer pour le moins une partie de ces suffrages nuls à l'interdiction du double oui".

Plus près de nous, lors de la votation sur la culture dans le canton de Vaud 1407 bulletins (2% des votes) ont été déclarés nuls ; on peut, selon le service cantonal de recherche et d'information statistique, estimer que près de mille d'entre eux portaient un double oui à l'initiative et au contre-projet. Trop compliquée la nouvelle procédure ... que dire de l'actuelle ?

Foire de Bâle 87 - en deux mots

■ (*cfp*) Il fut un temps où la Foire suisse d'échantillons, la Muba, n'était pas destinée au grand public : des montres, des machines, cela n'offrait d'intérêt que pour les commerçants et les industriels.

La Foire d'aujourd'hui, si elle continue à favoriser les échanges commerciaux, est devenue plus proche des consommateurs. En fait, son évolution reflète très bien celle de notre vie sociale. C'est ainsi que les expositions autour d'un thème actuel, comme l'écologie - sujet brûlant en Suisse alémanique - ou la santé attirent énormément de visiteurs.

Dans l'édition 87, le pavillon des médias était beaucoup plus développé que les années précédentes. Pôles d'attraction principaux : l'imprimerie sortant les deux éditions quotidiennes du *Basler Express* (journal de la foire, réalisé par les stagiaires de l'école Ringier) et le stand commun des médias bâlois, qui présentait tous les journaux de la ville sur pied d'égalité, de la *Basler Zeitung* au socialiste *Basler AZ*. La *NZZ* était à nouveau de la partie. Le quotidien cherche en effet à mieux se placer dans la cité rhénane, en avançant le fait que ses abonnés bâlois peuvent la trouver dans leur boîte aux lettres dès 6h30.